



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie
Document d'accompagnement n°2 :
Fiche explicative de la mesure
0771

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



□ Thème(s) : Agriculture

Thème(s) : Agriculture

Sous-thème(s) : Pesticides agricoles

Mise en œuvre des mesures liées à la Directive-cadre Pesticides

1. Libellé de la mesure

Mise en œuvre des mesures liées à la Directive 2009/128/CE instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.

2. Explicatif du libellé

La Directive 2009/128/CE (Directive-cadre pesticides ou DCP) établit un lien direct avec la DCE via ses articles 11 et 12.

Ainsi, les mesures prises dans les PGDH en regard des pesticides se retrouveront dans le Plan d'action wallon (PAW) qui est la partie wallonne du NAPAN (plan d'action national en vertu de l'article 4 de la DCP).

Par ailleurs, certaines mesures du PAW auront également un impact sur les objectifs environnementaux des PGDH.

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

.Parvenir à une utilisation durable des pesticides et prévenir la contamination des eaux par ces substances.